



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 606-2020

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 13 juillet 2020, le règlement suivant a été adopté : Règlement n° 606-2020 –intitulé « règlement amendant le règlement de zonage n°560-2017, visant à apporter des modifications aux dispositions déclaratoires et interprétatives, aux dispositions relatives aux usages, aux bâtiments, aux usages, constructions et équipements accessoires, à l'aménagement des terrains, à certains usages, au stationnement, aux enseignes, à l'environnement, aux droits acquis, ainsi que les grilles des usages et des normes.

Que ce règlement était assujéti à l'approbation par les personnes habiles à voter mais qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement a été approuvé par la MRC de La Haute-Yamaska le 15 septembre 2020.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 septembre 2020, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de La Haute-Yamaska.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 17 septembre 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 17 septembre 2020 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 17 septembre 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier